

DÉCOUVREZ COMMENT MIEUX TRIER VOS DÉCHETS

Tous les emballages et papiers



Aérosols, boîtes de conserve, canettes, barquettes en aluminium, couvercles et bouchons en métal

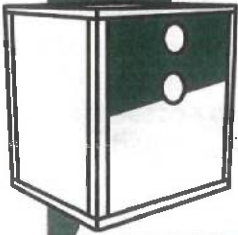
Briques alimentaires, petits cartons, boîtes de pizza

Papiers, enveloppes, journaux, catalogues, cahiers et livres

Bouteilles et flacons en plastique avec ou sans bouchon

+ Tous les autres emballages: en plastique
Pots de yaourt, barquettes en plastique, tube de dentifrice et de cosmétique, sacs plastiques, surfilmages

Emballages en verre



Les emballages en verre sont à déposer dans un Point d'Apport Volontaire en vrac.



Bouteilles en verre sans bouchon, flacons de vernis et de parfum



Pots et bocaux en verre sans couvercle

Biodéchets



Restes de repas, coquilles d'œuf, épiluchures de fruits et de légumes



Marc de café, sachets de thé, essuie-tout



Petites quantités de feuilles mortes, fleurs fanées, petites branches et tontes de gazon

Ordures ménagères



Sacs d'ordures ménagères



Couches-culottes, lingettes



Objets en plastique hors emballage : cintres, brosses à dents, rasoirs...



Vaisselle et verre cassés

COLLECTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS

Verlinghem

Chères Métropolitaines, Chers Métropolitains,

Le tri de vos emballages et de vos papiers se simplifie !

Depuis des années, la Métropole Européenne de Lille s'engage à vos côtés pour faire progresser le recyclage des emballages ménagers et des papiers et pour réduire le volume des ordures ménagères résiduelles (bac gris). Si nos efforts conjoints offrent des résultats encourageants, cette simplification des règles de tri vise à augmenter encore les performances de recyclage sur notre territoire.

Quels sont les bénéfices recherchés ?

Cette nouvelle règle de tri facilite la réalisation de votre geste de tri quotidien qui deviendra, nous le souhaitons, systématique.

Nous visons également moins d'erreurs dans le bac ou sac jaune, donc moins de refus de tri dans les centres de tri et ainsi un plus fort taux de recyclage.

En triant plus, vous contribuez à accroître le recyclage des emballages en plastique, et vous participez, à votre échelle, à la protection de nos ressources et de notre environnement.

Et en pratique, cela se passe comment ?

Dès le 12 décembre, la MEL va déployer des Points d'Apport Volontaire (PAV) à proximité de votre habitation.

Les bouteilles et bocaux en verre devront y être déposés dès leur mise en place.

Vous pouvez trouver le Point d'apport volontaire le plus proche de chez vous sur le site de la MEL.



Désormais plus de doute, tous les emballages ménagers et les papiers se trient à domicile dans votre bac ou sac jaune et votre verre se dépose dans un point d'apport volontaire !

Vous souhaitez en savoir plus sur l'extension des consignes de tri, une vidéo est à votre disposition sur le site de la MEL (lien vers la vidéo motion design spéciale ECT)

Pour retrouver toutes les informations nécessaires sur le site internet de la MEL : <http://www.lillemetropole.fr/dechets>

Veuillez agréer, chères Métropolitaines, chers Métropolitains, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

M. Régis Cauche

Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille à la Propreté de l'espace public - Prévention, collecte, traitement, tri et valorisation des déchets

À partir du 12 décembre 2023, vous déposerez donc dans le bac ou sac jaune tous les emballages plastiques sans exception !

Voici les nouveaux réflexes à adopter :

- Je dépose mon emballage dans mon bac ou sac de tri jaune.
- Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- Je dépose mes emballages séparés les uns des autres dans mon bac ou sac jaune. Je peux plier les cartons pour gagner de la place !
- Les jours et les horaires de sortie de vos différents bacs ou sacs restent inchangés.
- L'étiquette de votre bac sera changée pour refléter ces nouvelles consignes de tri. Cette opération se fera les jours de collectes sans nécessiter votre présence ou une intervention de votre part.



Bouteilles et flacons en plastique avec ou sans bouchon



Tous les autres emballages en plastique

Pots de yaourt, barquettes en plastique, tube de dentifrice et de cosmétique, sacs plastiques, surfilmages

